

pas entendu dire quelquefois : Oh ! le Tiers-Ordre n'a plus d'Indulgences, ce n'est pas la peine de l'embrasser, ou bien c'est inutile de continuer ? — Comme si le Tiers-Ordre n'avait pas sa valeur en lui-même. Les personnes qui ne recherchent le Tiers-Ordre que pour les Indulgences, montrent qu'elles ne comprennent rien à cette association et elles font mieux de ne pas s'en occuper. Avant tout, le Tiers-Ordre a été institué pour sanctifier tous ses membres par la règle de vie qu'il leur impose.

Mais encore, est-il bien vrai que le Tiers-Ordre n'a plus d'Indulgences ? J'ai sous les yeux le magnifique catalogue du Père Désiré et je ne compte pas moins de quatre-vingts (80) Indulgences plénières pouvant se gagner régulièrement tous les ans, sans compter les innombrables Indulgences des six *Pater*, *Ave* et *Gloria* que les Tertiaires peuvent gagner une fois le mois. Quant aux Indulgences partielles, je n'ai osé faire le compte. Si je n'avais pas pleine confiance dans l'exactitude de l'éditeur pour ses recherches, j'aurais peine à y croire. Toujours est-il qu'il y en a pour tous les jours de l'année, et de nombreuses.

Je ne puis dire qu'une chose, c'est que ce tableau est une véritable révélation pour tous ceux qui en prennent connaissance. Il devrait être entre les mains de tous les Tertiaires. C'est, si je ne me trompe, le seul catalogue complet publié jusqu'ici et contenant les dernières concessions d'Indulgences. Le *petit Manuel* publié l'année dernière ne contient pas ces dernières concessions qui n'ont été connues qu'après son impression.

S. Léonard de Port-Maurice disait que si nous nous mettions en peine de gagner toutes les Indulgences mises à notre portée, nous serions bientôt des saints ; non pas tant par l'Indulgence même qui ne donne aucun mérite, que par les dispositions de sainteté qui sont requises et dans lesquelles nous passerions toute notre vie.

Ne méprisons donc pas de tels trésors, mais apprécions-les et remercions-en Dieu en en profitant bien.

